



AUTO MISSION

Mise à jour Fév. 2012

❖ **Extrait de la Politique Voiture HP en France :**

Déplacements professionnels occasionnels (9.3)

L'utilisation du véhicule personnel à des fins professionnelles doit être extrêmement limitée et n'intervenir qu'en dernier recours lorsque toutes les recommandations HP suivantes n'ont pu être mises en œuvre :

- *Vérifier la nécessité du déplacement*
- *Préférer la conférence téléphonique*
- *Utiliser les transports en commun*
- *Utiliser les navettes HP*
- *Utiliser le covoiturage*
- *Utiliser un véhicule de société HP*
- *Faire appel à un taxi*
- *Utiliser un véhicule de location courte durée*

En cas d'utilisation du véhicule personnel à des fins professionnelles, l'employé doit obtenir, avant son déplacement, l'accord de son manager par approbation d'un message électronique mentionnant:

- *La raison du déplacement*
- *La date du déplacement*
- *Le lieu de départ et le lieu d'arrivée*
- *L'estimation des frais de déplacement associés*

❖ **ASSURANCE**

HP a souscrit pour l'ensemble des collaborateurs utilisant leur véhicule personnel une assurance d'auto mission qui les couvre lors de trajets professionnels ponctuels validés au préalable par leur manager.

Assureur : AXA Corporate Solutions, 4 rue Jules Lefebvre, 75426 Paris Cedex 09

Police : n° XFR0055488MO validité 01/11/2011 au 31/10/2012 (HPF & HPCCF)

Garanties : Responsabilité Civile et Protection juridique.

Courtier : Marsh, Tour Ariane, La Défense 9, 92088 Paris La Défense Cedex

HP auto assure les véhicules : les frais de remise en état sont donc pris en charge par HP avec imputation des coûts sur le « location code » du manager concerné (d'où la nécessité de son accord préalable).

Lorsqu'il n'y a pas de recours possibles, Hewlett-Packard prend à sa charge les dommages suivants :

- Dommages résultant de tout accident, collision, dérapage, etc.
- Dommages causés au véhicule en stationnement (sans conducteur)
- Dommages résultant d'une collision avec piéton, un véhicule, un animal appartenant à une personne non identifiée incendie, explosion du véhicule
- Bris de glace
- Vol du véhicule

Si le véhicule est déclaré épave ou volé et non retrouvé, l'employé HP sera remboursé uniquement sur la valeur à dire d'expert et aucun véhicule de remplacement ne pourra lui être mis à disposition.

Le vol de tout objet se trouvant à l'intérieur du véhicule n'est pas couvert.

En cas de déplacement exceptionnel à l'étranger, aucune prise en charge n'est délivrée. Le collaborateur règle les frais au garage en ayant pris soin de respecter la procédure ci-dessous.



❖ GESTION DES SINISTRES

ALD Automotive assure la gestion des sinistres en auto mission.
Attention, l'assistance n'est pas prise en charge. Il est donc de la responsabilité du collaborateur de se charger de l'organisation et du paiement d'un éventuel remorquage.

Processus standard HP de gestion des sinistres en cas d'auto mission

1. Le collaborateur contacte ALD Automotive par téléphone pour ouvrir un dossier sinistre et obtenir la marche à suivre.

Horaires d'ouverture : 9h00 / 18h00 du Lundi au Vendredi

Numéros de téléphone :

- 0825.85.85.85 depuis la France
- +33 1 49 93 73 91 depuis l'étranger

Modalités pratiques : lors de votre appel, sélectionner le choix n°3 correspondant au service Assurance.

2. Le collaborateur envoie les documents listés ci-dessous aux adresses Emails suivantes : fleet.fr@hpifleet.com et service.conducteurs@aldautomotive.com:
 - L'autorisation écrite donnée par le manager avant le déplacement (Email du superviseur) stipulant:
 - ✓ L'objet de la mission avec le véhicule personnel,
 - ✓ Le lieu de déplacement,
 - ✓ La justification du choix du véhicule personnel,
 - ✓ La date de l'utilisation
 - Le scan du dépôt de plainte éventuel. L'original devant être adressé chez ALD Automotive à l'adresse ci-dessous.
 - Le scan de la déclaration d'accident dûment remplie (cf. exemple ci-dessous). L'original doit être adressé sous 48h00, en Recommandé avec AR, chez ALD Automotive à l'adresse ci-dessous :

ALD Automotive
Relation Conducteurs et Gestion des Sinistres
15, allée de l'Europe
92588 Clichy Cedex
France

3. Le collaborateur dépose son véhicule dans le garage défini avec ALD. Une expertise sera effectuée en fonction du montant de la réparation. 2 cas possibles :
 - a) Une photo « expertise » à distance est possible: le collaborateur repart avec le véhicule après avoir pris rendez-vous pour la réparation de celui-ci.
 - b) Une photo « expertise » à distance n'est pas possible: un expert "terrain" est mandaté et le véhicule sera immobilisé le temps de l'expertise et de la réparation.
4. Aucune assistance et aucun véhicule de remplacement ne sont pris en charge. Il est donc de la responsabilité du collaborateur d'organiser et de payer tout remorquage éventuel ou tout véhicule de remplacement.
5. Le garage facture ALD Automotive qui facture à son tour HP (à l'identique) avec imputation sur le centre de coût du superviseur du collaborateur concerné.
6. Le manager supportera les coûts de remise en état du véhicule, déduction faite, le cas échéant, du montant de la franchise. Cette dernière est à la charge du conducteur et doit être payée au service comptabilité d'HP.
7. Montant de la franchise : dès le 1er accident avec responsabilité totale ou partielle du conducteur, le collaborateur responsable du véhicule supporte le coût des travaux plafonné à 300 €. En cas de récidive

dans les douze mois qui suivent, (deuxième sinistre avec responsabilité totale ou partielle), le montant de ce plafond est doublé, soit 600 € (sans jamais excéder le montant des travaux).
 Au-delà de deux accidents sur une période d'un an, avec responsabilité totale ou partielle du conducteur, le plafond appliqué correspond au montant du plafond initial multiplié par le nombre d'accidents avec responsabilité totale ou partielle, sans jamais excéder le montant des travaux.

Annexe

Exemple de constat avec les informations devant figurer dans la partie « Société d'assurance » :

1. Date de l'accident Date of accident		2. Heure Time	3. Localisation Location	4. Illégitimité mineure (opérateur) Minor illegitimacy (operator)	
				<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> non sûr 1,2 3,1 523 30 001 556 354 00	
5. Dégâts matériels à ces véhicules (art. 1, 2, 3 et 4) / Material damage to these vehicles (art. 1, 2, 3 and 4)		6. Dégradations des véhicules / Damage to vehicles		7. Témoins : noms, adresses et tél. Witnesses: names, addresses and phone numbers	
<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> non sûr <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> non sûr		<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> non sûr <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non / <input type="checkbox"/> non sûr			
VÉHICULE A		VÉHICULE B		12. CIRCONSTANCES Circumstances	
8. Preneur d'assurance / assureur (Detail of insurer / insurance contractor)		9. Preneur d'assurance / assureur (Detail of insurer / insurance contractor)		10. Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser les responsabilités. Place a cross in each of the useful cases to specify the responsibilities.	
NOM : Prénom : Last name : First name : Adresse : Code postal : Ville : Tél. ou email : Tel. or email :		NOM : Prénom : Last name : First name : Adresse : Code postal : Ville : Tél. ou email : Tel. or email :		11. A signaler obligatoirement par les deux conducteurs Must be signed by BOTH drivers	
13. Société d'assurance AXA Corporate Solutions N° de contrat : XFR0955488.MO... N° de carte verte : N° d'assurance : Attestation d'assurance ou carte verte valide Valid insurance certificate or green card : 31/10/14		14. Société d'assurance MARCHÉ S.A. Tour Ariane - La Défense 9 92000 PARIS La Défense Cedex FRANCE		15. Croquis de l'accident au moment du choc Sketch of accident	
16. Conducuteur NOM : Prénom : Last name : First name : Date de naissance : Date of birth : Adresse : City : Country : Tél. ou email : Tel. or email : Permis de conduire n° : Driving license n° : Catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ		16. Conducuteur NOM : Prénom : Last name : First name : Date de naissance : Date of birth : Adresse : City : Country : Tél. ou email : Tel. or email : Permis de conduire n° : Driving license n° : Catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ			
17. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche → Indicate with an arrow the point of initial impact →		18. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche → Indicate with an arrow the point of initial impact →		19. Mes observations : My remarks :	
				20. Signature des conducteurs Signature of the drivers	
21. Dégâts apparents au véhicule A : Visible damage to vehicle A		22. Dégâts apparents au véhicule B : Visible damage to vehicle B		23. Mes observations : My remarks :	
				24. Signature des conducteurs Signature of the drivers	